



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

BUDGET PRINCIPAL :

Fixation du produit des services communaux 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LEVESQUE Jimmy, JACOB DELESCLUSE Emilie, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, QUÈVREMONT Jean-Luc, CHEVALLIER Aurélie, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, DEMANNEVILLE Christian, FOSSÉ Laurent, MERBAH Ahmed, CARASCO Laurent, CASCELLA Angéline, DELÉPINE Séverine, HAVRET Myriam, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, SÉNÉCHAL Mathilde, VIGREUX Laure, BARTHELEMY Florent, LARGILLET Agnès, LÉCAUDÉ Francis, NICOLLE Benoît, VINCENT-DUMESNIL Vanessa.

Étaient absentes excusées ayant donné pouvoir :

M. MAERTEN Pierre qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme NICOL Gwénaëlle qui a donné pouvoir à Mme JACOB DELESCLUSE Emilie.

**Délibération
n°2026/57**

27 Avril 2026

Mme SÉNÉCHAL Mathilde a été élue Secrétaire de la séance.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 30 avril 2026 et de son affichage à la porte de la Mairie le 4 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 29

BUDGET PRINCIPAL : Fixation du produit des services communaux 2026.

Monsieur Ahmed MERBAH, Conseiller Municipal Délégué aux Finances et au Budget, présente à l'assemblée le produit des services communaux proposé pour 2026 détaillé ci-dessous et rappelle que cette proposition a été examinée par la Commission des Finances-Budget lors de séance du 8 avril 2026.

QUOTIENTS FAMILIAUX 2026

Les quotients familiaux servant de base à la fixation de la participation des familles, ayant été revalorisés par délibération du 30 mars 2015, il est proposé de ne pas les actualiser pour 2026 et les reconduire à leur niveau 2025.

Proposition BP 2026	
Rappel QF 2025	QF 2026
Pavillais	Pavillais
QF < 306 €	QF < 306 €
QF < 382 €	QF < 382 €
QF < 459 €	QF < 459 €
QF < 535 €	QF < 535 €
QF < 612 €	QF < 612 €
QF < 714 €	QF < 714 €
QF < 816 €	QF < 816 €
QF < 969 €	QF < 969€
QF < 1 122 €	QF < 1 122 €
QF > 1 122 €	QF > 1 122 €

RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2026

Pour 2026, il est proposé de ne pas les actualiser et les reconduire à leur niveau 2025.

RESTAURATION SCOLAIRE Catégorie d'usagers	Proposition BP 2026	
	Rappel Tarif 2025	Tarif 2026
Pavillais		
QF < 306 €	0,75 €	0,75 €
QF < 382 €	0,99 €	0,99 €
QF < 459 €	2,50 €	2,50 €
QF < 535 €	2,50 €	2,50 €
QF < 612 €	3,30 €	3,30 €
QF < 714 €	3,30 €	3,30 €
QF < 816 €	3,70 €	3,70 €
QF < 969 €	3,70 €	3,70 €
QF < 1 122 €	3,70 €	3,70 €
QF > 1 122 €	3,70 €	3,70 €
Hors commune < 535 €	6,00 €	6,00 €
Hors commune > 535 €	6,00 €	6,00 €
Repas personnel ville	6,00 €	6,00 €
Repas enseignants	6,10 €	6,10 €
Pénalité de non-réservation	3,00 €	3,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

TRANSPORTS SCOLAIRES – TARIFS 2026

Pour 2026, il est proposé de ne pas les actualiser et les reconduire à leur niveau 2025.

TRANSPORTS SCOLAIRES	Tarif 2025	Tarif 2026
Desserte du CES par la commune (VTNI) et le département :		
- À l'année scolaire	107,10 €	107,10 €
- En cours d'année (sept à déc)	107,10 €	107,10 €
- En cours d'année (à partir de janvier)	64,26 €	64,26 €
Desserte des écoles J Maillard et A Marie par la commune (minibus) et le département :		
- À l'année scolaire	107,10 €	107,10 €
- En cours d'année (sept à déc)	107,10 €	107,10 €
- En cours d'année (à partir de janvier)	64,26 €	64,26 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – TARIFS 2026

Pour 2026, il est proposé de ne pas revaloriser ces tarifs.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	Proposition BP 2026	
Catégorie d'usagers	Tarif 2025	Tarif 2026
Pavillais		
QF < 306 €	0,51 €	0,51 €
QF < 382 €	0,60 €	0,60 €
QF < 459 €	1,15 €	1,15 €
QF < 535 €	1,15 €	1,15 €
QF < 612 €	1,15 €	1,15 €
QF < 714 €	1,15 €	1,15 €
QF < 816 €	1,15 €	1,15 €
QF < 969 €	1,76 €	1,76 €
QF < 1 122 €	1,76 €	1,76 €
QF > 1 122 €	1,76 €	1,76 €
Hors commune < 535 €	2,61 €	2,61 €
Hors commune > 535 €	3,45 €	3,45 €
Pénalité de non-réservation ou de retard	3,00 €	3,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

PETITE ENFANCE – TARIFS 2026

La tarification des services proposés pour l'accueil occasionnel ou régulier du Multi accueil est déterminée par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), qui a modifié son barème national de participation horaire des familles, depuis 2019, en l'étalant sur une période allant de 2019 à 2022. Pour 2025, la CNAF n'a pas revalorisé sa tarification. Par conséquent, il est proposé de reprendre pour 2026, la tarification 2025.

PETITE ENFANCE Familles	PARTICIPATION HORAIRE DES FAMILLES - 2026	
	Taux d'effort	Taux d'effort
	2025	2026
1 enfant	0,0619 %	0,0619 %
2 enfants	0,0516 %	0,0516 %
3 enfants	0,0413 %	0,0413 %
De 4 à 7 enfants	0,0310 %	0,0310 %
Plus de 7 enfants	0,0206 %	0,0206 %

* Taux d'effort appliqué sur les ressources mensuelles nettes des familles

Par ailleurs, il convient de préciser qu'un tarif majoré de 10 % est appliqué pour les familles hors commune selon les préconisations de la CNAF.

ENFANCE ET JEUNESSE – TARIFS 2026

Tarifs 2026 du centre de loisirs « Les 2 rivières » et Rad'O

Pour 2026, il est proposé de ne pas revaloriser ces tarifs.

CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT								
Catégorie d'usagers	Rappel 2025				Proposition BP 2026			
	Repas	Demi Journée	Garderie		Repas	Demi Journée	Garderie	
			Matin	Soir			Matin	Soir
Pavillais								
QF < 306 €	0,75 €	0,25 €	0,51 €	0,77 €	0,75 €	0,25 €	0,51 €	0,77 €
QF < 382 €	0,99 €	0,93 €	0,61 €	0,88 €	0,99 €	0,93 €	0,61 €	0,88 €
QF < 459 €	2,50 €	1,30 €	1,15 €	1,74 €	2,50 €	1,30 €	1,15 €	1,74 €
QF < 535 €	2,50 €	1,71 €	1,15 €	1,74 €	2,50 €	1,71 €	1,15 €	1,74 €
QF < 612 €	3,30 €	1,80 €	1,15 €	1,74 €	3,30 €	1,80 €	1,15 €	1,74 €
QF < 714 €	3,30 €	2,17 €	1,15 €	1,74 €	3,30 €	2,17 €	1,15 €	1,74 €
QF < 816 €	3,70 €	2,40 €	1,15 €	1,74 €	3,70 €	2,40 €	1,15 €	1,74 €
QF < 969 €	3,70 €	2,90 €	1,76 €	2,58 €	3,70 €	2,90 €	1,76 €	2,58 €
QF < 1 122 €	3,70 €	3,45 €	1,76 €	2,58 €	3,70 €	3,45 €	1,76 €	2,58 €
QF > 1 122 €	3,70 €	4,15 €	1,76 €	2,58 €	3,70 €	4,15 €	1,76 €	2,58 €
Hors commune < 535 €	6,00 €	5,95 €	2,61 €	3,89 €	6,00 €	5,95 €	2,61 €	3,89 €
Hors commune > 535 €	6,00 €	7,72 €	3,45 €	5,19 €	6,00 €	7,72 €	3,45 €	5,19 €
Pénalité de non-réservation ou de retard			3,00 €				3,00 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Pour 2026, il est proposé de ne pas revaloriser les aides 2025 de la Ville aux familles pour les classes de découverte, les colonies, les camps vacances et les séjours scolaires, conformément au tableau ci-dessous :

CLASSES DE DÉCOUVERTE	Proposition BP 2026	
	Aide Ville (par jour)	
	2025	2026
QF < 306 €	18,08 €	18,08 €
QF < 382 €	18,08 €	18,08 €
QF < 459 €	18,08 €	18,08 €
QF < 535 €	18,08 €	18,08 €
QF < 612 €	11,81 €	11,81 €
QF < 714 €	11,79 €	11,79 €
QF < 816 €	9,11 €	9,11 €
QF < 969 €	9,11 €	9,11 €
QF < 1 122 €	5,41 €	5,41 €
QF > 1 122 €	0,00 €	0,00 €

COLONIES - CAMP VACANCES - SÉJOURS SCOLAIRES	Proposition BP 2026	
	Aide Ville (par jour)	
	2025	2026
QF < 306 €	8,25 €	8,25 €
QF < 382 €	8,25 €	8,25 €
QF < 459 €	8,25 €	8,25 €
QF < 535 €	8,25 €	8,25 €
QF < 612 €	6,48 €	6,48 €
QF < 714 €	6,48 €	6,48 €
QF < 816 €	5,49 €	5,49 €
QF < 969 €	5,49 €	5,49 €
QF < 1 122 €	3,73 €	3,73 €
QF > 1 122 €	0,00 €	0,00 €

ESPACE MULTIMÉDIAS - TARIFS 2026

Il est proposé en 2026, de ne pas revaloriser ces tarifs.

ESPACE MULTIMÉDIAS	Proposition BP 2026	
	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Prestations		
Utilisation Internet / Heure	1,05 €	1,05 €
Carte de 10 heures	5,10 €	5,10 €
Abonnement illimité / an	12,25 €	12,25 €
Impression la feuille	0,15 €	0,15 €
Forfait initiation informatique (10H) pour les pavillais ou asso pavillaises	26,05 €	26,05 €

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com

MARCHÉ ET FOIRES – TARIFS 2026

Pour 2026, il est proposé de ne pas revaloriser ces tarifs.

MARCHÉ ET FOIRES	Proposition BP 2026	
	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Droits de place du marché		
Le mètre linéaire	0,82 €	0,82 €
Le mètre linéaire pour abonnement au trimestre	8,16 €	8,16 €
Raccordement électrique	3,14 €	3,14 €
Droits de place des foires		
Par m ² et jour d'ouverture	0,52 €	0,52 €

SERVICE FUNÉRAIRE – TARIFS 2026

Il est proposé de ne pas actualiser ces tarifs en 2026.

SERVICE FUNÉRAIRE	Proposition BP 2026	
	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Concessions pour 2m² de terrain		
Trentenaire	239,11 €	239,11 €
Temporaire de 15 ans	157,50 €	157,50 €
Renouvellement de 10 ans	100,98 €	100,98 €
Concessions pour 1m² de terrain		
Trentenaire	90,34 €	90,34 €
Temporaire de 15 ans	82,94 €	82,94 €
Concessions au columbarium		
Trentenaire	999,90 €	999,90 €
Temporaire de 15 ans	761,42 €	761,42 €
Renouvellement concessions au columbarium		
Trentenaire	319,98 €	319,98 €
Temporaire de 15 ans	213,31 €	213,31 €
Concessions en caverne		
Temporaire de 30 ans	1 200,00 €	1 200,00 €
Renouvellement concessions en caverne		
Temporaire de 30 ans	300,00 €	300,00 €

La Commission Finances-Budget ayant rendu un avis favorable dans sa séance du 8 avril 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés par 29 voix « pour », 0 « contre » et 0 « abstention », décide :

- De ne pas actualiser les montants des quotients familiaux pour 2026 ;
- De ne pas revaloriser les tarifs de la restauration scolaire pour 2026 ;
- De ne pas revaloriser pour 2026 les tarifs du transport scolaire ;
- De ne pas revaloriser les tarifs 2026 de l'accueil périscolaire ;
- De ne pas revaloriser pour 2026 la tarification des services proposés pour l'accueil occasionnel ou régulier du multi-accueil conformément au barème national de participation horaire des familles (taux d'effort) arrêté par la CNAF ;
- De ne pas revaloriser les tarifs pour 2026 du centre de loisirs « Les 2 rivières » et « Rad'O » ;
- De ne pas revaloriser les aides 2026 de la commune aux familles pour les colonies, les camps vacances, les séjours scolaires et les classes de découverte ;
- D'appliquer pour 2026 les tarifs de l'espace multimédias tels que figurants dans le tableau ci-dessus ;
- De ne pas revaloriser en 2026 les droits de place du marché et des foires ;
- De ne pas revaloriser en 2026 les tarifs funéraires ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière

REÇU EN PREFECTURE

le 30/04/2026

Application agréée E-legalite.com